

***Possibilité d'autres lots hors catalogues**
CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

-Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. **La SVV/SCP PUJOL** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

-Les descriptions des lots résultant du catalogue, ne sont que l'expression par **la SVV/SCP PUJOL** de sa perception du lot ; notamment concernant l'état des objets tel qu'indiqué sur le catalogue et qui n'est fait qu'à titre indicatif.

La SVV/SCP PUJOL se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente.

Toutefois **la SVV/SCP PUJOL** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente et qui aura préalablement fourni un chèque de caution.

La SVV/SCP PUJOL pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et qu'elle aura acceptés.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, **la SVV/SCP PUJOL** se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

En cas de contestation **la SVV/SCP PUJOL** se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente. Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

Préemption de l'Etat français

L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.

L'exécution de la vente

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire devra acquitter par lot les frais suivants :

Frais de vente : 20.10 % TTC pour la SVV. Frais de vente : 14.40 % TTC pour la SCP

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français.

- par chèque bancaire avec deux pièces d'identité aux mêmes références que le chèque ; par carte de crédit ou virement bancaire.

L'adjudicataire ne pourra recourir contre **la SVV/SCP PUJOL** dans l'hypothèse d'un vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication prononcée.

Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Enchères en direct via www.interencheres-live.com

Pas de majoration des frais habituels pour les lots judiciaires - Pour les lots volontaires majoration de +3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres-live.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres-live.com communique à la **SVV/SCP PUJOL** tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La **SVV/SCP PUJOL** se réservent de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez la **SVV/SCP PUJOL**, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de

3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC) **pour les lots volontaires. Pour les lots judiciaires cette majoration n'est pas appliquée.** Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la **SVV/SCP PUJOL** de toute responsabilité concernant l'envoi.

Ordres d'achat secrets via www.interencheres-live.com

Pas de majoration des frais habituels pour les lots judiciaires - Pour les lots volontaires majoration de +3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).

La **SVV/SCP PUJOL** n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via [interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com). Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la **SVV/SCP PUJOL**, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de

3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,60% TTC) **pour les lots volontaires. Pour les lots judiciaires cette majoration n'est pas appliquée.** Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la **SVV/SCP PUJOL** de toute responsabilité concernant l'envoi.

Expédition des lots : Le transport ou l'envoi éventuel de marchandise s'effectue sous la responsabilité et à la charge des acquéreurs, ainsi que toute dépense afférente à ces opérations, notamment concernant la main d'œuvre nécessaire à la préparation et à la bonne expédition du lot.

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des saisies et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la saisie.